

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Nicolas HERNANDEZ, Carine CADILLAC, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Josette AILLOUD, , Maud CHEVALIER, Sandra HEINRICH, Laurent HANDCHUMACHER, Anne PEREZ , Cédric LAVABRE

Absents : *Laetitia KLEYKENS, Capucine DOMINGUEZ, Amandine RIOU*

Quorum à 8 : - 12 présents – 3 absents

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2024

PV approuvé à l'unanimité

2 – Subventions aux associations.

Suite aux demandes des associations les propositions de subventions sont les suivantes :

VTT Club : 1 200 €
APE Les Quintilloux : 1 500 €
Soca Cruz : 2500 €
MVT : 1200 €
Melando : 100 €

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Subventions école : OCCE et RASED

3-1 : OCCE

Il est proposé d'accorder comme chaque année à l'OCCE STE CROIX une subvention pour les déplacements de 2500 € soit 500 € par classe pour l'année scolaire 2023- 2024

3-2 : RASED

Il est proposé d'attribuer au RASED une subvention de 157,30 € soit 1,30 € X 121 élèves

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - Vote du compte de gestion 2023

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2023 envoyé par l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Vote du compte administratif 2023 du budget principal

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2023 fait apparaître le résultat suivant

Section de fonctionnement	prévisions	réalisations
Dépenses	1 209 200.36 €	756 467,83 €
Recettes	1 209 200.36 €	1 190 767,75 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 434 299,92 €

Section d'investissement	prévisions	réalisations
Dépenses	869 335.00 €	593 041,84 €
Recettes	869 335.00 €	326 470,50 €

Soit un déficit d'investissement de : - 266 571,34 €

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Affectation du résultat 2023

il est proposé d'affecter le résultat 2023 au budget primitif 2024, comme suit :

- ⇒ 434 299,92 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté »
- ⇒ € 266 571,34 € en dépenses d'investissement, au compte 001 « déficit antérieur reporté »

Délibération adoptée à l'unanimité

7 - Vote des taux 2024 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

Impôt	Proposition de taux 2024 (inchangés depuis 2012)
taxe foncière municipale sur les propriétés bâties : 18,31% plus taxe foncière départementale sur les propriétés bâties : 21,45%	39,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73.07 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,71 %

Le produit fiscal attendu en 2024 sera de 368 677 €

Dans un contexte budgétaire toujours tendu (baisse des dotations de l'Etat et progression des dépenses de fonctionnement courantes), nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale.

Délibération adoptée à l'unanimité

8 - Vote du budget primitif 2024 -

Le projet de budget primitif 2024 s'établit comme suit :

BP 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses et recettes	1 183 594 €	828 758 €

Délibération adoptée à l'unanimité

9 - Durée d'amortissement pour la subvention versée à Hérault Energies concernant les travaux réalisés rue du Mas de Montels et lot La Roubiore

Il est proposé d'amortir sur cinq ans la subvention versée : 38 108.98 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

10 - Désignation d'un élu pour délivrer une DP

Il est demandé au conseil municipal de désigner un élu pour délivrer une DP pour le maire empêché.

Cédric Lavabre est proposé

Délibération adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire